

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 25 (1933)
Heft: 11

Artikel: Les syndicats et le programme financier
Autor: Bratschi, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25^{me} année

Novembre 1933

N° 11

Les syndicats et le programme financier.

Par *Robert Bratschi.*

I.

Au cours des derniers mois et des dernières semaines, la politique suisse fut dominée par la lutte en faveur d'un programme financier destiné à rétablir l'équilibre des finances de la Confédération. Les divergences d'opinion sur la nécessité de mesures d'assainissement et sur les moyens à employer pour y parvenir ne créèrent pas seulement des désaccords d'une fraction à l'autre, mais il y eut des dissensions au sein même des fractions. La fraction socialiste n'échappa pas à la règle. Suivant le camp occupé par l'observateur indirectement intéressé, c'est avec satisfaction ou avec un malaise croissant qu'il a suivi les débats. Une partie de la presse bourgeoise prévoyait déjà la scission du Parti socialiste. On parlait déjà d'une désertion de la part des membres de la fraction qui défendent plutôt la cause syndicale. Les milieux ouvriers redoutaient une dissension entre les membres essentiellement politiques et les représentants des syndicats de la fraction et une fissure dans le mouvement tout entier. Une série d'articles publiée dans la presse du Parti se prêtait fort bien à nourrir ces craintes.

Qu'en est-il exactement?

Le mouvement ouvrier est formé de deux fortes ailes, une aile politique et une autre syndicale. Jusqu'à présent, l'aile politique est davantage connue de l'extérieur, ce qui ne veut pas dire que la partie syndicale ait de ce fait perdu de son importance. Celui qui appartient au mouvement ouvrier, n'ignore pas ce fait. Mais, pour les profanes, en particulier pour les journalistes bourgeois, c'est depuis très peu de temps seulement qu'ils se sont rendus compte de ce partage du grand mouvement.

Ce partage n'est nullement synonyme de faiblesse. Il répond au contraire aux circonstances actuelles et il est nécessaire. Les deux ailes du grand appareil que représente actuellement le mouvement ouvrier, visent au même but. Toutes deux veulent

faire avancer l'appareil. Chacune d'elles, par contre, a sa tâche particulière. L'une ne peut pas complètement remplacer l'autre, sinon l'une des deux serait superflue. Les deux ailes ne se rencontreront jamais complètement. Un équilibre raisonnable s'impose pour que toutes les deux puissent atteindre leur but, c'est-à-dire se mettre au service de la généralité.

L'aile politique vise avant tout à donner une forme nouvelle définitive à notre système économique. L'amélioration des conditions de vie actuelle est secondaire dans son programme.

Pour l'aile syndicale, c'est le présent qui importe avant tout, sans que pour cela elle perde de vue le but final. Les syndicats doivent veiller à ce que le home de leurs membres soit amélioré, que leur vie soit plus digne d'être vécue — non pas dans vingt ou cinquante ans, non pas seulement en faveur de nos enfants et petits-enfants, mais maintenant, pour la génération actuelle, dans les conditions du moment. Le mouvement syndical est de ce fait plus concret que le mouvement politique. Il vit des avantages qu'il peut procurer maintenant à ses membres. Ces résultats justifient son droit à l'existence. C'est d'eux qu'il dépend. Il renforce la considération de ses propres membres et de tous ceux qui jusqu'ici n'ont pas pris part au mouvement. Il crée la base qui permettra d'obtenir des conditions d'existence équitables et meilleures pour l'ouvrier à l'avenir. Ce qui sert aux tâches momentanées des syndicats, ne portera donc jamais préjudice au mouvement même. Ce qui contribue à améliorer le sort de l'ouvrier — maintenant — et renforce ainsi la confiance dans les organisations syndicales, est également utile au mouvement dans son ensemble. C'est à l'appui de ce travail préparatoire âpre et souvent ingrat, seulement, que l'on pourra militer avec une chance de succès, en faveur des idées qui forment la base essentielle du mouvement politique.

Nous avons jugé ces remarques indispensables pour démontrer que le mouvement ouvrier peut représenter des opinions différentes sans qu'il ait à en souffrir dans son ensemble. Elles prouveront également l'utilité qu'il y a de permettre aux conceptions divergentes de s'exprimer et d'en discuter. La dissension, par contre, serait préjudiciable au moment où un groupe ou l'autre faisait preuve d'intransigeance ou nierait la bonne foi et la loyale conviction de l'autre. Les dangers que présenterait une telle manière d'agir seraient si grands et sont si bien reconnus que nul partisan sincère du mouvement ouvrier et de ses tâches ne saurait envisager un tel procédé.

II.

Dans son ensemble, le programme financier englobe des questions reposant uniquement sur le terrain économique et social. Suivant la répartition naturelle du travail, qui s'est faite au cours des années entre le mouvement politique et le mouvement syndical, l'élaboration de ce programme incombe donc en première ligne

aux syndicats. La préhistoire du programme l'a nettement démontré. C'est l'Union syndicale suisse et l'Union fédérative qui avec la collaboration d'autres organisations syndicales ont élaboré au printemps 1932 le programme de crise bien connu. L'impôt de crise fut la pierre angulaire de ce programme. Ce furent les syndicats qui, lors du congrès syndical extraordinaire du 4 septembre 1932, dictèrent les moyens de lutter contre la crise et qui, le 11 septembre 1932, popularisèrent par de grandes manifestations le programme de crise. Ce fut encore aux syndicats que fut confiée l'initiative en faveur de l'impôt de crise, et ce sont eux naturellement que l'on retrouve à la tête du mouvement contre la baisse des salaires du personnel fédéral. Personne ne leur a discuté la direction de ces diverses actions. Ces mouvements étaient nécessaires pour aplanir la voie pour le programme financier. Il fallut la réussite de l'initiative en faveur de l'impôt de crise et la grande victoire contre la baisse des traitements pour amener le Parlement et les forces qu'il abrite à procéder à un assainissement général.

On savait dès le début que l'on ne parviendrait pas à établir un programme financier essentiellement syndical ou même socialiste. Les forces qui s'opposent à une telle solution sont encore trop fortes, en dépit du succès remporté au début de la lutte. Pour celui qui n'est pas complètement aveugle, il est évident que le résultat final des débats ne pouvait être qu'un amalgame aussi favorable que possible pour nous, des conceptions que nous et nos adversaires représentons. *La tâche qui nous incombait*, consistait à faire admettre le plus grand nombre possible de nos revendications et de faire échouer les vues de l'adversaire dans le projet d'assainissement.

Comment cette tâche fut-elle résolue?

La revendication syndicale la plus importante qui fut présentée, est *l'impôt de crise*. Cette revendication, qu'il y a peu de temps encore, était considérée comme un instrument de puissance bolchévique et était vivement combattue, a été admise dans le programme. Non pas exactement dans la forme que nous lui avions donnée, mais sans grandes modifications. A part d'autres mesures, l'impôt de crise devait être un moyen de lutter dans la mesure du possible *contre le chômage* et d'assurer l'existence aux chômeurs. La tentative de vouloir réduire l'assistance aux chômeurs par la voie du programme, a échoué grâce à notre résistance. Si le Conseil fédéral veut changer la moindre des choses dans ce domaine, il est obligé de s'en tenir aux prescriptions légales qui existent à ce sujet. Il peut traiter avec les cantons et les caisses d'assurance-chômage. On en est à se demander s'il le fera. Néanmoins, les caisses mêmes sont garanties par les mesures qui ont été prises. Celui qui est au courant des circonstances, comprendra ce que cela signifie. Le développement de la crise après la guerre a démontré avec une netteté terrible les dangers

que présente une telle situation. Celui qui, d'une manière ou de l'autre, se sent responsable vis-à-vis du mouvement ouvrier, ne peut souhaiter le renouvellement de faits semblables. Le meilleur moyen d'en empêcher le retour consiste à fournir de l'argent à la Confédération afin qu'elle soit en mesure de tenir ses engagements vis-à-vis des caisses.

En plus de l'impôt de crise, l'augmentation de l'impôt sur les timbres, le nouvel impôt prévu sur les tantièmes et l'imposition des boissons augmenteront sensiblement les moyens financiers. Tous ces impôts concernent la propriété ou le luxe. Nous les avons déjà revendiqués en partie et ils répondent à notre point de vue.

Nul homme de progrès n'approuvera le fait que certaines subventions versées en faveur d'une œuvre culturelle ou sociale subissent une réduction momentanée. Nous faisons allusion aux écoles primaires, à l'enseignement dans les arts et métiers, aux caisses de maladie, etc. Les institutions intéressées ne dépendent pas de la Confédération. Cette dernière ne fait que les soutenir. Aucune des institutions qui entrent en ligne de compte ne subira de changement notable du fait que la subvention qui lui est allouée est réduite de 5 ou de 10 %.

Un fait regrettable, c'est qu'une partie des recettes sur le tabac et l'alcool sera affectée au fisc au lieu d'être versée en faveur de *l'assurance-vieillesse*. Le fait est particulièrement désolant pour les syndicats qui sont au fond, les promoteurs de l'idée de l'assurance en Suisse. Nous devons néanmoins convenir que la majorité populaire n'est pas absolument irresponsable de ce développement. A l'expiration des quatre ans, notre tâche consistera à reprendre avec le plus grand zèle possible la lutte en faveur des assurances.

La question la plus discutée fut celle

des salaires.

Etant donné la décision populaire du 28 mai 1933, la chose était toute naturelle. Mais on oublie trop souvent qu'après le 28 mai les syndicats du personnel fédéral ne se trouvaient pas en face de la question de savoir si, oui ou non, ils allaient subir une baisse. *Ils savaient pertinemment qu'il y aurait une baisse, malgré le vote populaire.* Il leur appartenait de réduire cette baisse à un minimum. Malheureusement, le 28 mai ne pouvait pas être considéré comme une solution définitive, mais bien comme une étape importante de la lutte. A ce point de vue, la votation a rempli une grande tâche. La crainte du referendum a incité le Parlement en 1932 à adoucir quelque peu les propositions très étendues de l'Assemblée fédérale. La victoire du 28 mai a permis une nouvelle amélioration. Les chiffres définitifs présentent le tableau suivant:

Total de la baisse, en millions de francs.

Proposition du Conseil fédéral en 1932	Projet rejeté	Proposition du Conseil fédéral en 1933	Décision définitive
37—40	26	21,5 *	15,6

* Maximum consenti.

La lutte du 28 mai ne marqua pas seulement un succès pour les salaires. Le résultat donna le coup décisif contre la politique de déflation qui menaçait d'anéantir la classe ouvrière suisse et toute notre économie. Il ne s'agit pas du « moindre mal », comme il a été fait allusion en rapport avec la catastrophe allemande, avec un réel esprit démagogique, mais bien d'une modification fondamentale de la politique économique amenée de force par la lutte des syndicats. Cette lutte n'est pas terminée. Mais nous obtiendrons la victoire finale si la classe ouvrière reste unie et consciente du but poursuivi.

Une question de grande importance fut celle de la

clause d'urgence.

Les syndicats sont depuis trop longtemps en faveur de la démocratie pour qu'on puisse les soupçonner de ne pas être convaincus de son bien-fondé. Nous n'avons également pas pu nous décider à voter la clause d'urgence. Elle a néanmoins été adoptée par la majorité.

La loyauté exige cependant que nous disions également notre avis à ce sujet. Pour justifier la clause d'urgence on a évoqué un droit de nécessité indispensable.

Un tel droit de nécessité existe-t-il?

La défense légitime de chaque individu est incontestable. Mais on ne peut sérieusement contester à la communauté ce qu'elle accorde à chacun. En effet, aucun des nombreux et éminents juristes de toutes tendances n'ont, lors des débats, contesté en principe l'existence d'un état de nécessité. Dans cette question d'urgence, il ne s'agit donc pas du principe même, mais bien de savoir si les circonstances justifient l'application d'une base légale générale reconnue. La question est de savoir s'il existe un état de nécessité justifiant ce droit de nécessité. C'est là-dessus que les opinions divergèrent. Mais ce n'est pas là une question de principe, mais bien d'appréciation. Nous, syndicats, sommes d'avis qu'il existe réellement un état de nécessité grave. Le fait que nous n'en sommes nullement responsables et que, par contre, d'autres portent une très grande part de leur responsabilité, ne change rien aux choses. *Il faut que nous supprimions cet état de nécessité, si nous ne voulons pas que les ouvriers et leur mouvement aient à subir un grave préjudice.*

En 1914, la même voie fut suivie avec l'approbation de la majorité des socialistes. Après la guerre, ce fut la fraction socialiste qui s'opposa à la suppression des pleins-pouvoirs de l'Assem-

blée fédérale. Jusqu'en 1924, tous les secours en faveur des chômeurs et depuis 1927 toutes les allocations de renchérissement pour le personnel fédéral ont été décrétés par la clause d'urgence. Personne ne s'y est jamais opposé. Bien moins encore, personne n'a jamais déclaré que la démocratie était en danger de ce fait!

La voie suivie à l'occasion de l'élaboration du programme financier répond aux conditions normales qui ont cours dans toutes les démocraties du monde, la France et la libre Angleterre y comprises. Malgré cela, nous n'avons pu approuver ce mode de faire et nous ne le reconnaissons que comme une exception, parce que nous tenons à conserver les droits populaires qui caractérisent notre pays. Mais en temps de danger et de misère, nous attachons plus d'importance à la chose qu'à la forme. Nous sommes pour la démocratie et sommes prêts à la défendre passionnément. Ce que nous voulons, c'est une démocratie forte et prête à porter secours. C'est pourquoi dix des représentants des syndicats ont voté en faveur du programme financier. La fraction nous en a laissé la responsabilité. Nous sommes prêts à la porter, car nous savons que par là nous rendons service à la classe ouvrière.

L'impôt fédéral de crise.

Par *Max Weber*.

Prémices.

Le 31 mars 1932, l'Union syndicale suisse, l'Union fédérative et la Fédération des sociétés suisses d'employés adressèrent au Conseil fédéral le programme de crise des syndicats, qui préconisait entre autres le prélèvement d'un impôt fédéral de crise sur les grandes fortunes, sur les revenus et sur les bénéfices. Pour justifier cet impôt, ces organisations déclaraient que l'on ne pouvait sciemment laisser croître à l'infini le déficit des comptes de l'Etat que la crise ne manquerait pas de provoquer. « D'autre part, la lutte contre les effets de la crise ne saurait en aucun cas échouer pour des raisons financières. » La requête proposait le prélèvement d'un impôt de crise sous forme d'une continuation limitée du deuxième impôt fédéral de guerre, tout en élevant quelque peu les minima exempts d'impôt.

Les syndicats ont donc formulé des propositions très nettes concernant l'élaboration d'un programme financier pendant la crise, bien avant que le Conseil fédéral ne s'occupe de cette question. Aux Chambres, la revendication d'un impôt de crise fut présentée déjà à la session de mars par la motion du socialiste J. Schmid. Le chef du Département des finances n'ayant pas jugé utile de faire connaître l'avis du Conseil fédéral, pas plus durant la session d'été que durant celle d'automne, les ouvriers se virent